

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mars 2018

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 765)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 30

présenté par

M. Lachaud, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Larive,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguiet, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter la seconde phrase de l'alinéa 97 par les mots :

« , sans pourtant méconnaître que le surinvestissement technologique est également un des risques que font courir ces menaces. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les avancées techniques en matière d'automatisation posent pour les armées des questions éthiques délicates.

Alors que le présent rapport souligne justement les risques que représente le nivellement technologique ; il manifeste, paradoxalement, une confiance exagérée dans la capacité des technologies de pointe de faire atteindre à la France et à ses armes leurs objectifs.

L'engouement manifeste pour le programme SCORPION et que ne démentent pas ses retards est emblématique de cette attitude. Dans les guerres asymétriques dans lesquelles la France est engagée, la haute technologie est autant une vulnérabilité qu'une force. Son coût financier est un élément pris en compte par l'ennemi dans la guerre qu'il mène. Face aux États puissances, l'armée connectée peut être plus efficace mais elle est également plus exposée. Cet amendement vise à faire reconnaître ces faits connus mais pourtant peu présents dans le présent rapport.